

RÉDACTEUR EN CHEF : ERNEST VAUQUELIN

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser au Secrétaire 34, rue Tupin, à Lyon

LA RÉDACTION NE RÉPOND PAS DES MANUSCRITS QUI LUI SONT ADRESSÉS

ABONNEMENTS

3 mois 6 mois Un an Rhône et départ. limit. 5 fr. 10 fr. 18 fr. Autres départements.. 7 fr. 14 fr. 26 fr. Étranger (Union post.) 10 fr. 20 fr. 40 fr.

LA TRIBUNE

Organe de la Démocratie Radicale DE LA RÉGION DU RHONE

RÉDACTEUR EN CHEF : ERNEST VAUQUELIN

Pour l'Administration, s'adresser à l'Administrateur 34, rue Tupin, à Lyon

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SERONT REFUSÉES

ANNONCES

Les annonces de journal sont reçues exclusivement : A LYON, à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort et dans ses succursales de Saint-Etienne et de Grenoble. A PARIS, chez M. AUBOURG, 10, place de la Bourse.

DISCOURS DE M. CLÉMENTEAU

Avis à nos Lecteurs

Tous les nouveaux abonnés et acheteurs de la TRIBUNE qui en feront la demande recevront franco les feuilletons déjà publiés de notre nouveau roman

Tambour de Montmirail

SCÈNES DE L'INVASION PRUSSienne EN 1814 Par M. Fortuné du BOISGODEY

DISCOURS

M. CLÉMENTEAU

Voici les paroles prononcées par M. Clémenteau, à la séance de samedi, sur la déclaration d'urgence de la loi militaire :

M. le Président. — La parole est à M. Clémenteau. (Mouvements.)

M. Clémenteau. — Messieurs, il me sera permis de me féliciter de ce que le gouvernement n'a pas cru devoir poser dans cette affaire la question de cabinet. (Rumeurs diverses.)

M. le Président. — L'heure est à M. Clémenteau. (Mouvements.) M. Clémenteau. — Messieurs, il me sera permis de me féliciter de ce que le gouvernement n'a pas cru devoir poser dans cette affaire la question de cabinet.

M. le Président. — L'heure est à M. Clémenteau. (Mouvements.) M. Clémenteau. — Messieurs, il me sera permis de me féliciter de ce que le gouvernement n'a pas cru devoir poser dans cette affaire la question de cabinet.

M. le Président. — L'heure est à M. Clémenteau. (Mouvements.) M. Clémenteau. — Messieurs, il me sera permis de me féliciter de ce que le gouvernement n'a pas cru devoir poser dans cette affaire la question de cabinet.

lorsque d'un jour à l'autre, notre armée peut être appelée à défendre la patrie, assurément, personne ne veut toucher à l'organisation de l'armée que d'une main très délicate. Mais, puisque nous avons résolu d'y toucher, puisque dans l'intérêt même de la défense nationale, il nous a paru nécessaire de transformer l'armée, nous ne pouvons que nous féliciter de ce progrès démocratique aura pour résultat de nous rendre plus forts contre l'ennemi ; au moment que les précédentes Chambres républicaines qui ont discuté la loi adoptée, au moment que la conviction est faite dans vos esprits, pourquoi jugeriez-vous nécessaire de passer à une quatrième délibération désormais inutile ? Je vous le demande en toute franchise.

M. de Mahy. — Le gouvernement ne propose pas de passer à une quatrième délibération.

M. Louis Guillot (Isère) — Il n'a pas d'opinion.

M. Clémenteau. — Mon cher collègue, M. de Mahy, je vous ai écouté avec la plus grande attention. Pardonnez-moi d'être de votre avis et de défendre votre propre opinion par des arguments différents. Puisque, en fin de compte, je conclus absolument dans votre sens, veuillez me laisser poursuivre ma discussion. Je dis qu'une deuxième délibération est inutile parce qu'il n'est personne tel dont l'opinion ne soit absolument faite dans un sens ou dans l'autre.

M. Clémenteau. — Mon cher collègue, M. de Mahy, je vous ai écouté avec la plus grande attention. Pardonnez-moi d'être de votre avis et de défendre votre propre opinion par des arguments différents. Puisque, en fin de compte, je conclus absolument dans votre sens, veuillez me laisser poursuivre ma discussion.

M. Clémenteau. — Mon cher collègue, M. de Mahy, je vous ai écouté avec la plus grande attention. Pardonnez-moi d'être de votre avis et de défendre votre propre opinion par des arguments différents. Puisque, en fin de compte, je conclus absolument dans votre sens, veuillez me laisser poursuivre ma discussion.

cherchons à satisfaire le corps électoral parce qu'il demande une chose juste : l'égalité du sacrifice pour la patrie. Voilà le fond de la question, et bien qu'on cherche à le cacher derrière des arguments qu'on ne peut que pour la forme à la tribune, vous voulez le maintien des privilèges, et nous en voulons la suppression ! (Vifs applaudissements à gauche.)

Je dis que l'opinion, sur la réforme militaire, tant au point de vue démocratique qu'au point de vue militaire proprement dit, est faite ; qu'il ne servira de rien d'attendre un mois, six mois, un an ; que les votes demeureront ce qu'ils sont aujourd'hui et que dans ces conditions le pays ne comprendra pas de nouveaux retards, parce que la valeur de l'armée et l'organisation de nos forces nationales sont au premier rang des préoccupations de ces électeurs que vous raillez tout à l'heure. (Rumeurs à droite. — Vifs applaudissements à gauche.)

M. le comte de Martimprey. — Vous n'avez pas le droit de tenir ce langage.

M. le président. — Qu'est-ce que vous dites ?

M. Dugué de la Fauconnerie. — Je dis, monsieur le président, que si pas nos permissions de dire à la gauche qu'elle se raille de ses électeurs, nous serions fort mal venus ! (Très bien à droite.)

M. le président. — Monsieur, je voudrais que vous disiez, qu'elle est la parole analogue et peut être plus avancée que celle que vous prononcez M. Clémenteau, qui, ayant été par un membre de la droite, a voté à ses côtés un rappel à l'ordre ? Je voudrais savoir quel l'orateur de ce côté de la Chambre (la droite) que j'ai rappelé à l'ordre dans le développement de sa pensée. En ai protégé quelques-uns contre mes amis et je n'en ai réprimandé aucun. (Très bien à gauche.)

M. Lacroix de la Ferrière. — Mon observation, M. le Président, ne s'adressait pas à vous, elle s'adressait à l'orateur !

M. le Président. — L'observation s'adressait certainement au président. D'ailleurs, M. Dugué de la Fauconnerie a pris à son compte et c'est à lui que j'ai répondu. Vous avez la parole, M. Clémenteau. M. Clémenteau. — Ne croyez pas que j'aie prétendu insinuer que vous vous raillez de vos électeurs. Tout à l'heure lorsque je me tournais vers mes amis et que je leur demandais de ne pas se représenter devant leurs électeurs sans avoir fait droit à une de leurs réclamations les plus légitimes, il est parti de vos bancs des exclamations sur les sens desquelles je ne me suis pas mépris. Vous voulez nous reprocher de chercher à flatter le corps électoral, d'exciter je ne sais quel sentiment d'envie ou de jalouisie chez nos concitoyens, qui les porteraient, suivant vous, à rechercher avant tout l'égalité, à faire passer le niveau sur la nation tout entière. Or, c'était le sens de vos exclamations on elles n'avaient aucun sens. Choisissez.

quelle atteinte vous portez à sa valeur morale, à son énergie ! (Applaudissements à gauche.)

M. Clémenteau. — Nous ne pouvons pas sanctionner un tel état de choses ; nous demandons l'égalité pour tous, nous nous en voulons la suppression ! (Applaudissements à gauche.)

Je dis que l'opinion, sur la réforme militaire, tant au point de vue démocratique qu'au point de vue militaire proprement dit, est faite ; qu'il ne servira de rien d'attendre un mois, six mois, un an ; que les votes demeureront ce qu'ils sont aujourd'hui et que dans ces conditions le pays ne comprendra pas de nouveaux retards, parce que la valeur de l'armée et l'organisation de nos forces nationales sont au premier rang des préoccupations de ces électeurs que vous raillez tout à l'heure.

Je dis que l'opinion, sur la réforme militaire, tant au point de vue démocratique qu'au point de vue militaire proprement dit, est faite ; qu'il ne servira de rien d'attendre un mois, six mois, un an ; que les votes demeureront ce qu'ils sont aujourd'hui et que dans ces conditions le pays ne comprendra pas de nouveaux retards, parce que la valeur de l'armée et l'organisation de nos forces nationales sont au premier rang des préoccupations de ces électeurs que vous raillez tout à l'heure.

Je dis que l'opinion, sur la réforme militaire, tant au point de vue démocratique qu'au point de vue militaire proprement dit, est faite ; qu'il ne servira de rien d'attendre un mois, six mois, un an ; que les votes demeureront ce qu'ils sont aujourd'hui et que dans ces conditions le pays ne comprendra pas de nouveaux retards, parce que la valeur de l'armée et l'organisation de nos forces nationales sont au premier rang des préoccupations de ces électeurs que vous raillez tout à l'heure.

Je dis que l'opinion, sur la réforme militaire, tant au point de vue démocratique qu'au point de vue militaire proprement dit, est faite ; qu'il ne servira de rien d'attendre un mois, six mois, un an ; que les votes demeureront ce qu'ils sont aujourd'hui et que dans ces conditions le pays ne comprendra pas de nouveaux retards, parce que la valeur de l'armée et l'organisation de nos forces nationales sont au premier rang des préoccupations de ces électeurs que vous raillez tout à l'heure.

Je dis que l'opinion, sur la réforme militaire, tant au point de vue démocratique qu'au point de vue militaire proprement dit, est faite ; qu'il ne servira de rien d'attendre un mois, six mois, un an ; que les votes demeureront ce qu'ils sont aujourd'hui et que dans ces conditions le pays ne comprendra pas de nouveaux retards, parce que la valeur de l'armée et l'organisation de nos forces nationales sont au premier rang des préoccupations de ces électeurs que vous raillez tout à l'heure.

mande des privilèges ? (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)

Je suis bien obligé de chercher des explications, et je les demande ; je les appelle ! Je crois qu'il faut qu'elles soient apportées à la tribune, et je prends la liberté d'interroger le gouvernement à ce sujet. Voyant qu'il ne veut pas s'appuyer sur cette majorité républicaine, qui ne demande qu'à le suivre, voyant qu'il oscille incertain entre la vraie majorité républicaine d'une part, et une majorité faite de la minorité, la droite, et de je ne sais quelle fraction du parti républicain, je suis bien obligé de lui demander la raison de cette attitude, et pourquoi il n'ose pas choisir entre une majorité de droite et une majorité de gauche. Je le lui demande.

Je ne sais pas quelle sera sa réponse, mais je voudrais l'entendre. Depuis l'apparition du cabinet, cette question se pose partout, dans la presse et le Parlement, et je tiens pour très fâcheux que personne n'y ait encore répondu avec autorité. Est-ce que le gouvernement ne pense pas que l'heure est venue de donner ces explications au Parlement, au parti républicain qui les réclame ? Est-ce qu'un gouvernement, composé de républicains, répugnerait à s'expliquer sur ce point important avec des républicains qui le lui demandent avec une franchise et une sincérité qu'il ne peut pas méconnaître. Personne n'osera dire le contraire. J'ai posé la question et je demande qu'il y soit répondu, parce que, quelle que soit la situation parlementaire, quelles que puissent être les négociations qui ont pu avoir lieu, — je ne sais rien officiellement et je n'ai pas le droit de rien apporter jusqu'à nouvel ordre à cette tribune, — entre la droite et certains membres du Parlement appartenant au parti républicain... (Rumeurs à droite et au centre. — Applaudissements à gauche.) le gouvernement qui est composé de républicains, a sur soi le devoir de donner dès que l'occasion se présente, au parti républicain tout entier et au pays qui les attend, des explications très nettes et très loyales sur ce point.

En vérité, monsieur le ministre de la guerre, lorsque le cabinet s'est présenté pour la première fois dans cette Chambre, et que l'on vous a posé des questions à propos de la loi militaire, lorsque quelques-uns d'entre nous ont eu qu'il y avait une sorte de pacte tacite passé entre certains membres de la majorité républicaine et la droite au sujet de la loi militaire... (Exclamations sur les mêmes bancs à droite.) nous vous avons dit : Défendez-vous cette loi ? vous avez répondu : nous la défendons. Je vous rappelle cette parole. Eh bien ! la défendez-vous ?

M. le Ministre. — Oui.

M. Clémenteau. — La défendez-vous lorsque vous n'osez pas vous prononcer sur l'urgence ? (Vifs applaudissements à l'extrême gauche. — Bruit au centre.) La défendez-vous lorsque vous n'avez pas d'opinion sur la question de savoir s'il est urgent, s'il est nécessaire de faire passer cette loi dans les faits au plus vite, ou s'il est indifférent de l'enterrer dans vos cartons ? Pouvez-vous être indécis sur une question qui intéresse l'existence même de la France ? L'Europe est tout entière sous les armes, personne ne sait ce qui arrivera dans un an, dans un mois, dans un jour peut-être, et il y a tel un gouvernement qui n'a pas d'opinion sur la réorganisation militaire de la France, eh bien ! j'invite les électeurs à jurer un tel gouvernement et à jurer le Parlement qui s'obligerait jusqu'à la mort. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche et à gauche. — L'orateur, en retournant à son banc, est vivement félicité par ses amis.)

LE SCRUTIN DE SAMEDI

La décomposition du scrutin à la suite duquel a été votée l'urgence de la loi militaire contre le gouvernement est une défaite écrasante pour celui-ci. L'urgence sur laquelle le général Ferron et ses collègues refusaient de se prononcer, malgré les instances des républicains a été votée en effet, par 359 voix contre 202.

Cette majorité comprend 356 députés républicains et 3 bonapartistes : M. Colbert-Laplace, Dufour et Cunéo d'Ornano.

La minorité, au contraire, se compose de toutes les droites, c'est-à-dire de 182 membres auxquels se sont joints 20 républicains dont les opinions rappellent, à peu près, celles des membres les plus timorés du centre gauche d'autrefois et dont voici les noms :

MM. René Brice, Casimir-Périer (Seine-Inférieure), Gasconi, Gevelot, Grimand, Laureçon, Lechevalier, Lesouef, Mézières, Noiret, Frédéric Passy, Pinault, Réqipon, Ribot, Rodat, Suquet, Trouard-Riolle, Waddington, Wilson.

Les ministres, MM. Rouvier, Spuller, Barbe, Dautremes, Fallières, Héridia et Etienne se sont abstenus de prendre part au vote, ainsi que MM. Jules Ferry et ses principaux acolytes, MM. Waldeck-Rousseau, Méline, Cavaignac, Duchâtel, Martin-Feuillee, Cavalier, Pailhard-Ducléré.

On peut dire que tous les députés de la droite, sans exception, ont voté POUR le ministère, et que tous les républicains, à quelques exceptions près, ont voté CONTRE lui.

DÉPÊCHES DE « LA TRIBUNE »

Par fil télégraphique spécial

INFORMATIONS

DUEL CLÉMENTEAU-FOUCHER

Paris, 12 juin. — Ce matin, à dix heures, à eu lieu, sur le plateau de Châtillon, une rencontre entre M. Clémenteau et M. Foucher. L'arme choisie était le pistolet. Deux balles ont été échangées sans résultat. Les deux adversaires se sont ensuite serré la main sur le terrain.

Les témoins de M. Clémenteau étaient MM. Georges Peria et Labordère ; ceux de M. Foucher étaient MM. Treille et Dubail.

De nombreux amis sont allés s'inscrire chez M. Clémenteau.

LA REVUE DU 14 JUILLET Paris, 12 juin. — On assure qu'il n'y aura pas de revue le 14 juillet, M.

Feuilleton de la TRIBUNE du 13 Juin 1887

Tambour de Montmirail

PAR Fortuné du BOISGODEY

III

Mais il pensait aussi à sa mère, et il sentait son cœur se serrer.

Il n'avait pas peur, mais il était dans un état de surexcitation que les plus braves ont connu au moins une fois et qu'on pourrait appeler la fièvre du danger.

L'escarmouche de la matinée lui avait appris à ne plus saluer les balles, mais elle ne l'avait pas aguerri contre les périls invisibles.

Il aurait bien mieux aimé des coups de fusil au grand soleil que ce voyage nocturne à travers un bois sombre, où chaque tronç d'arbre pouvait cacher un ennemi.

Pourtant, si jeune que fût son courage, Albert était déjà prêt à risquer sa vie pour la gloire.

Il avait bien conscience, au moment où il se voyait ainsi en scène, qu'il n'avait pas son prestige en 1814. On lisait aux lycéens les bulletins de

la Grande Armée, on croyait naïvement à la patrie, et la triste race des gaudins, qu'on appelait en ce temps-là miriflores, ne florissait pas assez pour produire beaucoup de sujets comme Agénor Panardel.

Le sous-lieutenant avançait donc résolument, le corps penché en deux, les mains étendues en avant pour écarter les ronces qui venaient lui fouetter le visage.

Les feuilles sèches criaient sous ses bottes, mais le vent d'ouest secouait rudement les grands arbres, et le bruit de ses pas se perdait dans le roulement sourd qui grondait sur la forêt.

La leur très-vive des feux prussiens éclairait les hautes branches, seulement le taillis était encore trop épais pour permettre à Albert de voir le bivouac ennemi.

A mesure qu'il approchait, il redoublait de précautions, et il finit par ramper sur les genoux pour traverser le dernier rideau de broussailles qui le séparait du campement.

Enfin, en avançant la tête hors des buissons, il découvrit en plein un spectacle qu'en toute autre circonstance il aurait trouvé curieux et amusant.

Les Prussiens étaient établis dans une vaste clairière que leurs feux illuminaient.

Autour des brasiers énormes on avait jeté des arbres tout entiers, les soldats de la colition, réunis par petits groupes, se livraient à des occupations joyeuses.

Les sous-officiers des brèches ou relâchés des moutons qu'ils n'avaient certainement pas payés aux paysans champenois, les autres se pressaient

autour d'un tonneau défoncé où ils puisaient du vin à pleines gabelles ; quelques-uns dansaient lourdement en s'accompagnant de la voix.

C'était absolument le gai et bruyant tableau d'une kermesse flamande.

Albert, qui venait de quitter le triste bivouac de l'armée française, où les officiers n'avaient pas de pain, sentit son cœur bondir d'indignation en voyant ces étrangers se gorges des vivres arrachés aux malheureux habitants d'une province ravagée.

C'était bien ainsi qu'il s'était figuré au collège l'invasion des Barbares s'ruant sur l'Empire romain.

Mais cette réminiscence de ses études toutes fraîches ne lui fit pas oublier sa mission.

Sans avoir une idée très nette de ce que pouvait être une reconnaissance militaire, le jeune sous-lieutenant comprenait bien qu'il importait surtout à son capitaine de connaître la force du détachement campé devant Soullaines.

C'était chose assez difficile à apprécier de l'endroit où Albert s'était arrêté.

Les feux de bivouac paraissaient s'étendre très-loin dans la forêt, et il croyait distinguer au fond de la clairière des chevaux et des canons.

S'il y avait là de l'artillerie, on avait au moins une division devant soi, et Albert résolut de s'en assurer.

Au delà des fantassins, campaient un escadron de uhlands et une batterie de six pièces.

Il n'y avait plus de doute sur l'importance du corps ennemi, et l'heureux sous-lieutenant allait retourner faire son rapport, quand, à une certaine de pas sur la gauche, il remarqua un feu plus brillant que les autres.

Un cercle nombreux d'officiers entourait ce brasier, allumé devant l'entrée d'une tente que surmontait un trépan aux couleurs prussiennes et dont l'intérieur était vivement éclairé.

Albert était assez près pour distinguer trois personnes assises autour d'une table.

Chose bizarre dans un bivouac de guerre, la place du milieu était occupée par une femme en riche toilette qui paraissait faire les honneurs du souper.

À sa droite, se montrait un personnage dont le sous-lieutenant ne voyait que le profil, mais dont les décorations brillaient comme des étoiles aux reflets du foyer.

Bon ! c'est le général qui commande la division, dit tout bas Albert ; il paraît qu'il compte s'installer en France, puisqu'il y amène sa femme.

Le convive assis à gauche était un grand jeune homme qu'il n'eût pas beaucoup de peine à reconnaître.

Le hussard qui a emmené la calèche, murmura Albert Boissier stupéfait. Qu'est-ce que ça veut dire ?

Elle était debout derrière la table, et le motif de sa présence n'était pas difficile.

Elle servait les convives. Albert, tombé de toute la hauteur de ses illusions, dut s'avouer que l'enlèvement de la fille du paysan s'expliquait d'une façon bien peu poétique.

Bienôt cependant d'autres idées se firent jour dans sa tête exaltée.

Que pouvait-elle faire seule contre ces deux étrangers ? se dit-il avec une émotion profonde.

On la forçait à obéir. Une scène émouvante vint lui donner raison.

Albert, était trop loin des soupçons pour entendre leurs paroles, mais il ne perdait pas un seul de leurs gestes.

Il vit le général prendre sur la table un verre dont la forme allongée indiquait assez l'usage.

Les Prussiens buvaient ce champagne, qu'on ne récolte pas sous les tristes sapins de la marche de Brandebourg, et célébraient avec le plus français des tous vins, le triomphe brutal des Teutons.

Il semblait au sous-lieutenant qu'il assistât à une profanation. L'homme constellé de croix tendit le verre à Thérèse, qui resta droite et immobile.

C'en était trop. L'officier de dix-neuf ans oublia sa mission et se dressa en poussant un cri de rage.

— Wer da ! répondit la voix rauque d'une sentinelle prussienne.

Albert savait assez d'allemand pour comprendre le qui-vive prussien.

Il se bassa vivement et s'abrita derrière une souche.

Bien lui en prit, car le coup de fusil suivit presque immédiatement le cri, et la balle coupa une petite branche à deux pouces au-dessus de sa tête.

La détonation mit tout le camp sur pied.

D'abord la tente où on soupait se ferma subitement, et les acteurs du drame qui se jouait autour de la table disparurent comme des ombres chinoises.

Le général ne se souciait pas sans doute de servir de point de mire, et les officiers qui faisaient cercle devant le foyer avaient couru à leurs soldats.

En même temps, sur toute la lisière du bois, les sentinelles semèrent à l'aveugle.

Vertical text on the right edge of the page, likely a scanning artifact or page number.

Grévy aurait demandé qu'il n'en fût point passé, craignant des manifestations hostiles à sa personne.

Le président de la République est dans une situation d'esprit des plus sombres; il a été frappé des critiques formulées par nombre de journaux contre son attitude avant et pendant la dernière crise ministérielle, et cela s'ajoutant à ses ennuis de famille toujours plus cuisants, il en est arrivé à voir tout en noir.

**POLITIQUE COLONIALE DE L'ITALIE** Rome, 12 juin. — A la Chambre des députés, M. Depretis a dit que le cabinet a exprimé au gouvernement français qu'après ses prétentions sur Zoula et sur l'île de Dessi n'étaient pas justifiées. L'affaire n'a pas eu de suite.

L'Italie a étendu sa juridiction sur toute la côte de Massouah à Arafali.

**RÉCEPTION A L'ÉLYSÉE** Paris, 12 juin. — M. Grévy a reçu hier le général Meunier, récemment arrivé de l'Indo-Chine, et Mgr Laviegrie.

**Les Russes dans l'Asie centrale**

Londres, 12 juin. — Une dépêche de Bombay annonce, d'après des avis de source indigène, que les Russes se seraient emparés de Karik, ville située à proximité de Hérat. 10,000 hommes sont arrivés à Karikilla, près de Hérat, L'émir, suspectant la garnison de Hérat d'entretenir des relations avec le gouverneur de Pendjeh, a envoyé 1000 hommes de Caboul pour remplacer la garnison de Hérat. Le bruit court que deux régiments de cette ville ont déserté et se sont joints aux tribus rebelles.

Saint-Petersbourg, 12 juin. — On peut considérer, dès à présent, les travaux de la commission anglo-russe pour la délimitation afghane comme virtuellement interrompus.

M. Redgway, le principal délégué britannique, qui a quitté Saint-Petersbourg, soi-disant pour quelques jours, ne reviendra plus de Londres.

La cause de cette rupture doit être attribuée principalement à l'état précaire dans lequel se trouve l'émir Abdurrahman, dont les troupes battues presque partout par les insurgés seraient dans un état voisin de la débandade.

Les articles des journaux anglais, et surtout les affirmations de l'Agence Reuters, que l'Angleterre ne cédera rien à la Russie, puisque cette dernière aurait promis au gouvernement britannique de ne pas intervenir aux affaires afghanes, sont inexacts.

La Russie n'a rien promis et le gouvernement impérial est décidé de ne pas permettre une entrée de troupes anglaises dans l'Afghanistan.

On peut être certain qu'à la nouvelle de l'entrée d'un corps anglais en Afghanistan l'armée du général Komarof, qui est déjà suffisamment renforcée, occupera la partie septentrionale de l'Afghanistan et la province de Hérat sera annexée à la Russie.

**UNE GRÈVE DANS LE NORD**

Armentières, 12 juin. — Une certaine d'ouvriers du tissage Dulac se sont mis en grève hier dans l'après-midi. Ils se plaignent de retenues faites sur leurs salaires pour amendes. Ils ont traversé plusieurs rues, chantant la Marseillaise et la Carmagnole, criant : Vive la Révolution ! Un ouvrier, marchant en tête, portait un mouchoir rouge, simulait un drapeau.

Jusqu'à présent, la grève reste circonscrite à l'usine Dulac.

**L'Empereur Guillaume et le Kronprinz**

Berlin, 12 juin. — Les médecins ont constaté une sensible amélioration dans l'état de l'empereur, qui a pu dormir la nuit dernière. Il s'est levé à deux heures pour entendre le rapport du chef du cabinet militaire.

Où a suspendu les injections de morphine pour permettre au malade de reprendre des forces.

Le prince impérial doit partir pour Londres demain lundi. Il a reçu la visite de M. de Bismarck, avec qui il s'est entretenu pendant quelques minutes sans trop de fatigues.

Le professeur Virchow a déclaré que le prince était atteint d'une maladie appelée *pachydermia varicosa*.

**Dépêches de l'Étranger**

Par fil spécial de la Tribune

**TREMBLEMENTS DE TERRE DANS L'ASIE RUSSE**

Saint-Petersbourg, 12 juin. — Le tremblement de terre qui a détruit la ville de Wienne, dans le Tskakestan, a éprouvé la colonie voisine de Keskelen. Les routes postales des environs de Wienne et environ 200 verstes de la ligne télégraphique sont fortement endommagés. Il s'est formé dans le sol des crevasse d'un mètre de largeur et des affaissements de terrains. On dit aussi que la ville de Pischpek a été éprouvée par le tremblement de terre.

**PRÉPARATIFS ALLEMANDS**

Strasbourg, 12 juin. — Huit cents ouvriers terrassiers viennent d'être expédiés à Magdebourg pour travailler à de nouveaux fortifications. La garnison de la ville est augmentée de 6,000 hommes.

L'Allemagne fortifie les lignes de Wissembourg.

**INCENDIE A BROOKLYN**

New-York, 12 juin. — Un violent incendie a éclaté hier à Brooklyn, dans le quartier de Williamsburg; plusieurs immeubles ont été détruits.

Les pertes sont évaluées à un million de dollars.

**LES ÉVICTIONS EN IRLANDE**

Londres, 12 juin. — Les évictions continuent en Irlande; hier, à Boddyke, elles ont eu lieu dans les mêmes conditions que les jours précédents. Chaque maison a dû être prise d'assaut; elles étaient toutes défendues par des femmes qui ont opposé une résistance acharnée.

**ÉCHANGE DE MAUVAIS PROCÈDES**

Berlin, 12 juin. — Le ministre de l'Instruction publique de la Prusse a reçu ordre de remercier tous les instituteurs et institutrices d'origine polonaise. Les employés dudit ministère ainsi que les professeurs et instituteurs, même ceux d'origine allemande, sont avertis que tous ceux qui resteraient membres de clubs ou cercles polonais seraient renvoyés du service public.

On considère cette disposition comme une première réponse à la nouvelle loi russe.

**POLITIQUE ESPAGNOLE**

Madrid, 12 juin. — La situation du ministre de la guerre, général Cassola, est fort compromise. Un véritable conflit s'est produit, depuis que le ministre a présenté un projet de réformes militaires à la Chambre, alors que les des projets semblables avaient été antérieurement déposés au Sénat et n'ont pas été retirés.

Le général Cassola est violemment attaqué par l'opposition qui compte que M. Sagasta soutiendra son collègue et que le cabinet tout entier sera obligé de se retirer pour faire place à un ministère formé par le maréchal Martinez Campos et ses amis.

**LE PRINCE DE MONTÉNÉGO EN FRANCE**

Vienne, 12 juin. — Le prince de Monténégro, accompagné du ministre Pozo Petrovitch, est attendu incessamment en France.

**DÉSERTEURS ALLEMANDS**

Metz, 12 juin. — Trois soldats appartenant à un régiment d'infanterie allemande stationné en Alsace-Lorraine sont arrivés à Nancy.

Ces trois soldats, ayant manifesté l'intention de contracter un engagement dans la légion étrangère, ont été mis à la disposition de l'autorité militaire. Ils venaient de Saint-Dié, et appartenait, dit-on, au régiment caserné à Phalsbourg.

**Le Duc d'Édimbourg ET L'ESCADRE DE LA MÉDITERRANÉE**

Toulon, 12 juin. — Le duc d'Édimbourg, accompagné de la duchesse, arrivera le 15 juin sur un vaisseau de l'escadre qu'il commande.

Le cérémonial et les saluts d'usage entre nations amies, seront ponctuellement exécutés, de plus le prince descendra à terre et rendra visite à l'amiral Dupetit-Thouars, préfet maritime de Toulon.

Il se rendra ensuite à Marseille, d'où il gagnera Calais par le train rapide, et s'embarquera pour l'Angleterre.

A l'occasion de l'arrivée à Toulon de l'escadre anglaise, le ministre de la marine vient de donner l'ordre à l'amiral Peyron de ne pas appareiller le 15 juin, ainsi qu'il en avait été décidé précédemment.

Des ordres ultérieurs qui seront envoyés au vice-amiral commandant en chef l'escadre de la Méditerranée, lui fixeront le jour du départ.

L'escadre d'évolution se rendra successivement dans le golfe Juan, à l'île

Rousse, à Ajaccio, à la Goulette, à Bôzerte, à Bone, Alger, Oran et Port-Vendres, pour rentrer à Toulon, après un délai de deux mois, accordé à l'amiral pour accomplir cette campagne d'été.

**LA CRISE EN SERBIE**

Belgrade, 12 juin. — La crise ministérielle n'a pas encore reçu de solution. Le roi a conféré hier avec plusieurs personnages politiques et a fait appeler M. Cristitch, qui s'est déclaré prêt à prendre le pouvoir lorsqu'il aura étudié la situation financière.

La crise a un caractère si aigu, qu'on ne saurait formuler actuellement aucune supposition sur l'issue qui lui sera donnée.

A Vienne, on est très hostile au cabinet Cristitch, qui aurait pour résultat de diminuer l'influence de l'Autriche en Serbie, au profit de la Russie.

M. Nicolas Cristitch part demain pour Londres, où il doit représenter le roi Milan au jubilé de la reine Victoria.

**EN ALSACE-LORRAINE**

Mulhouse, 12 juin. — La police a arrêté quatre jeunes gens, deux apprentis dans une maison de droguerie de notre ville, Philippe Roth, Emilie Liebhenguth, Emilie Girard et Paul Jacob, âgés de dix-sept à dix-huit ans.

Voici de quoi il s'agit. Les quatre jeunes gens avaient reçu d'un jeune homme un bulletin sur lequel se trouvaient des chiffres, lorsqu'on retournait la feuille, représentaient les mots : « ... pour la Prusse ».

Ce bulletin avait été copié par les quatre jeunes gens et ils avaient donné un exemplaire de cette copie à une élève de l'école supérieure de filles. La jeune fille perdit en classe le papier séditieux, qui finit par tomber entre les mains d'un professeur. Celui-ci en saisit la justice. Finalement, les jeunes gens ont été arrêtés sur l'ordre du parquet.

Je vous ai annoncé que M. Alfred Schœn et M. Lalancé, députés, avaient reçu l'ordre de quitter le territoire d'Alsace-Lorraine dans un délai de quinze jours. Aujourd'hui, c'est au tour de M. Reche, directeur de l'établissement de MM. les fils d'Emmanuel Lang, de Valdighien. Il vient d'être avisé qu'il avait à quitter le territoire dans les vingt-quatre heures.

Metz, 12 juin. — Les travaux de la nouvelle caserne d'artillerie, près de Montigny, sont en pleine activité.

Trois cents ouvriers y sont occupés en ce moment et prochainement ce chiffre sera considérablement augmenté.

Comme toujours, c'est un entrepreneur allemand de Francfort qui est chargé des travaux.

C'est ce que le gouvernement appelle protéger le travail indigène.

Sarrequeimins, 12 juin. — Le tribunal correctionnel de Sarrequeimins a condamné un jeune homme de Froeschwiller, nommé Bodo, à cinq mois de prison et 30 marks d'amende, pour avoir crié : « Vive la France ! » au conseil de révision.

**LES TRAVAUX DU REICHSTAG**

Berlin, 12 juin. — Le Reichstag a adopté en seconde lecture un projet de loi stipulant que ténues sera le point de départ des lignes de l'Alsace-Lorraine subventionnées dans la Méditerranée.

Il a également voté un projet de loi sur la protection des ouvriers. Les femmes ne pourront être employées dans les usines et les manufactures pendant les quatre semaines qui suivront leurs couches; il est également interdit de les employer à certains travaux pénibles dans les mines et dans les forges.

Demain lundi aura lieu en séance plénière la deuxième lecture du projet d'impôt sur les spiritueux.

**PRIX DE POLITESSE**

Rome, 12 juin. — Le duc d'Édimbourg, dont l'escadre n'oublie pas de saluer le drapeau italien, si elle ne vient pas saluer le drapeau français, vient de recevoir du roi Humbert, le grand-cordon de l'Annunziata.

**ENTHOUSIASME OFFICIEL**

Londres, 12 juin. — Le Daily Telegraph, après avoir annoncé que la reine présidera en personne à la distribution des prix de la Société royale protectrice des animaux, ajoute :

Tous les chiens grands et petits remportent leurs queues; tous les chats feraient leur ronron; dans toutes les étables et fermes résonneraient les mugissements et hennissements.

sements joyeux du bétail, et les cris de joie des habitants des poulaillers; les oiseaux piaillaient avec plus d'entrain sur les haies et dans les champs; les animaux sauvages mêmes seraient fiers de leur sort, — si toutes ces créatures pouvaient entendre et comprendre cette bonne nouvelle qui les concerne.

**LE CONGO PORTUGAIS**

Lisbonne, 12 juin. — El Diario do Governo, journal officiel de Lisbonne, publie les renseignements qui suivent sur l'organisation du Congo portugais :

Il est créé dans la province d'Angola un district appelé district du Congo, qui comprend les territoires situés entre la limite septentrionale du district de Loanda et la rive gauche du Zaïre jusqu'à la rivière Anjo-Ango, en suivant à l'est le parallèle de Noqui au Cuango, et les territoires au nord de Zaïre, à partir du cap Lambo, et la frontière des possessions françaises et de l'état libre du Congo. Le siège des autorités du district du Congo sera établi à Cabinda.

Le district du Congo sera provisoirement divisé en cinq circonscriptions administratives : Caongo, chef-lieu Landana; Cabinda, chef-lieu Cabinda; Ambrizette, chef-lieu Ambrizette; Santo-Salvador-du-Congo, chef-lieu Santo-Salvador; Santo-Antonio-du-Zaïre, chef-lieu Santo-Antonio.

**Voilà nos dernières Dépêches A LA 3<sup>e</sup> PAGE**

**L'Affaire Clémenceau-Foucher**

Voici des détails circonstanciés sur cette affaire dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs :

En réponse à un article paru dans la Justice du 9 juin, et signé P. D., initiales de M. Paul Degouy, rédacteur à la Justice, M. Paul Foucher avait publié dans le National un article contenant des expressions que M. Paul Degouy avait jugées offensantes.

En conséquence, M. Degouy avait chargé MM. Georges Peria et Millebrand de demander à M. Paul Foucher, une rétraction ou une réparation par les armes. Ces messieurs ont été aussitôt mis en rapport avec MM. André Treille et F. Dubail, témoins de M. Paul Foucher.

Les témoins de M. Paul Foucher ont déclaré aux témoins de M. Paul Degouy qu'ils croyaient devoir leur donner tout d'abord communication de la lettre suivante adressée par M. Clémenceau à M. Paul Foucher et de la réponse de M. Paul Foucher :

M. Paul Foucher, Paris, 10 juin 1887.

Monsieur, Mon collaborateur et ami M. Paul Degouy, personnellement insulté par vous à décidé de vous envoyer des témoins. Je n'ai pas le droit de m'opposer à cette résolution, mais je ne puis pas laisser cette affaire suivre son cours, sans vous informer que je suis l'auteur de l'article auquel vous avez répondu.

Vous le savez, monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

G. CLÉMENCEAU

M. Clémenceau, Paris, 11 juin 1887.

Monsieur, Si votre collaborateur M. Paul Degouy persiste, après avoir pris connaissance de la lettre que vous m'avez adressée, à se juger « personnellement » insulté par l'article que j'ai publié hier, je ne pourrai que mettre deux de mes amis en rapport avec ses témoins.

Vous reconnaîtrez toutefois, sans qu'il soit besoin, comme votre lettre le prouve, de faire autrement appel à votre loyauté, que celui qui doit me demander maintenant réparation de la réponse que j'ai faite à cet article.

Après avoir pris connaissance de ces pièces, les quatre témoins ont reconnu d'un commun accord que M. Paul Degouy était mis hors de cause, et qu'en conséquence, il n'y avait pas lieu de donner suite à l'affaire.

Pour M. P. Foucher : Pour M. P. Degouy : ANDRÉ TREILLE, G. PÉRIAN, F. DUBAIL, MILLEBRAND.

Aussitôt que M. Clémenceau eut reçu la lettre de M. Paul Foucher, il envoya MM. Laborière et Périn, demander au rédacteur du National une réparation par les armes.

La rencontre a eu lieu ce matin; l'arme choisie était le pistolet.

Nes lecteurs ont lu plus haut, dans nos « Informations », le résultat de cette rencontre.

**L'AFFAIRE DU « BON-GÉNIE »**

C'est une curieuse histoire que celle de M. Lévy, ex-directeur du « Bon Génie » que l'on vient d'arrêter avec son fils et son principal employé.

Venu à Paris sans instruction et sans sou vaillant, il parvint en quelques années à fonder trois maisons de vente à crédit : Le Bon Génie, le Drapeau libérateur, La Nouvelle Héloïse. Partout il réussit. L'argent abonda dans ses coffres.

Au mois de décembre 1883, il installa son fils Isaac à la tête d'une importante maison de bijouterie, avenue de l'Opéra.

Le magasin, qui portait l'enseigne : Gabriel, fut pillé dans des circonstances mystérieuses.

On n'y a jamais retrouvé les voleurs. M. Lévy père, fut interrogé, à cette époque, par M. Kuehn, chef de la sûreté.

M. Kuehn a raconté quelque temps avant sa mort la réponse que lui fit alors M. Lévy.

« Monsieur, on croit dans le public que nous nous sommes volés nous-mêmes. Or, j'ai cinq millions de fortune et les cinq cent mille francs de bijoux enlevés du magasin ne sont, pour moi, dans ces conditions, qu'une véritable bagatelle.

Cette anecdote mériterait d'être rapportée, car elle indique à quelle situation inespérée, M. Lévy était arrivé en peu de temps.

La folie de l'argent et l'ambition des grands s'emparement du parvenu, il lança une entreprise de voies ferrées près de Constantine; devint un personnage politique, se fit nommer maire de Villemeuble, membre d'un grand nombre de sociétés, puis lança l'exposition du cinquantième des Chemins de fer à Vincennes.

Par ses soins une Société civile, composée de lui-même, de son fils et de trois autres personnes se trouva rapidement constituée suivant acte passé devant M<sup>rs</sup> Hussonot, notaire à Belleville.

Cette Société avait un capital d'un million de francs représenté par un chèque de même valeur tiré par Gabriel Lévy sur le Comptoir d'escompte. Or, la justice, qui à la mauvaise habitude de se mêler de ce qui ne la regarde pas, ne tarda pas à s'apercevoir que Gabriel Lévy n'avait déposé au Comptoir d'escompte aucune somme représentant la valeur du chèque.

**La Mesaventure de M. Albert Delpit**

L'auteur de Mademoiselle de Bressier, le romancier bien connu, M. Albert Delpit, vient d'être expulsé d'Alsace-Lorraine.

M. Delpit, raconte le Figaro, est lié avec le docteur Sieffermann, député protestataire de l'Alsace au Reichstag. Vouant aller lui faire visite chez lui, à Benfeld, M. Delpit chargea le député d'Alsace de demander pour lui une autorisation de séjour.

Dimanche, l'écrivain français recevait son autorisation, et le soir même il partait pour Benfeld.

Au moment où il mettait le pied sur le quai de la gare, il fut accosté par M. Sieffermann, qu'escortait le commissaire de police.

Celui-ci tira un papier de sa poche, où il était dit :

« Par ordre de M. le kreisdirector d'Erstein, il est enjoint à M. Albert Delpit de ne pas entrer dans la ville et de prendre une demi-heure plus tard le train montant qui se dirige vers la France. »

« Mais j'ai l'autorisation. — Parfaitement, monsieur; l'autorisation de séjour vous a été donnée hier, elle vous est retirée ce soir. Depuis ce matin, nous avons reconnu que votre présence pourrait être dangereuse ! »

M. Delpit télégraphiait au prince Hohenthal et en appelait à lui des ordres absurdes de son kreisdirector. Deux heures plus tard, on répondait :

que le statthalter était en déplacement administratif et ne rentrerait à Strasbourg que mercredi matin. On lui mettrait le télégramme sous les yeux et il ferait connaître sa décision.

Le prince Hohenthal répondait, en effet, mercredi, et voici la teneur de sa dépêche :

« Ordre à M. Albert Delpit de quitter « dans les vingt-quatre heures le territoire d'Alsace-Lorraine. »

Il n'y avait qu'à s'exécuter pour n'avoir point, le désagrément d'être emporté par les gendarmes.

M. Delpit apprît de la bouche même du commissaire de police prussien qu'il était accusé, dans ses écrits, d'exciter des sentiments pervers dans les cours qui devraient rester allemands.

Cet incident n'a pas besoin d'être commenté.

**SUR LA BRÈCHE**

Il y a dans le Nord un candidat réactionnaire à l'élection sénatoriale du 19 juin; le prince Victor a été même, dit-on, jusqu'à envoyer à son rival serviteur une missive destinée à rendre favorables les bulletins de vote des électeurs du pays.

Les journaux réactionnaires qui, sans modération, chantent la gloire du candidat, nous apprennent que M. Marie Soufflet, ex-colonel de la garde nationale de Landrecies, « est depuis vingt-deux ans sur la brèche ».

Qu'elle brèche ? On ne le dit point. Mais ne voilà-t-elle pas que des républicains indiscrets ont été fouiller les archives de la guerre et produisent au jour un document involontairement oublié par les journaux réactionnaires du Nord !

ARMÉE DU NORD

ORDRE N° 1970

Le général de division, commandant en chef l'armée du Nord, en vertu des pouvoirs qui lui sont dévolus.

Vu le rapport du commandant supérieur de la place de Landrecies, Révoque de son grade, pour faiblesse pendant l'attaque de cette ville, M. Marie-Soufflet, colonel de la garde nationale de Landrecies.

Lille, le 16 février 1871.

L. FAIDHERBE.

Pour copie conforme :

Le commandant de la place de Landrecies, COSSÉ.

Voilà qui est bien fait pour décider les électeurs du Nord; il est joliment candidat réactionnaire ! Après ces admirables états de service, on est tenté à se demander sur quelle brèche M. Marie Soufflet se tient depuis vingt-deux ans !

**Suicide d'un Substitut**

Voici des détails sur le suicide de M. Mayer, substitut, que nous avons annoncé hier.

L'Indépendant de l'Allier a reçu jeudi une dépêche qui lui annonçait que M. Mayer, procureur de la République à Montbrison, s'est suicidé mercredi dernier en se jetant dans l'Allier. On a trouvé le lendemain son cadavre à cent cinquante mètres au-dessus du bac du territoire de Saint-Germain-des-Fossés.

Pour être plus certain de mourir, le suicidé avait rempli ses poches de cailloux et s'était fortement serré le cou avec son mouchoir. On a trouvé dans ses poches un trousseau de clefs, la somme de 1 fr. 65, un certain nombre de cartes de visite au nom de A.-H. Mayer, substitut du procureur de la République, Montbrison, et deux vieilles enveloppes de lettres sur lesquelles étaient écrites les lignes suivantes :

8 heures du soir.

« Enfin, je suis arrivé au port, c'est-à-dire à la mort... Et c'est moi qui ai prononcé mon arrêt ! »

« Hier, j'ai quitté la salle de jeu, la tête haute et le sourire aux lèvres... Je viens de dicter ma sentence ! Que Dieu, s'il existe, me pardonne ! Le sourire de ma mère et ses larmes sont les seules choses que je regrette ! Pauvre mère !... Pauvre France !... »

« Il fait une superbe soirée de printemps... les oiseaux gazouillent... tout parfume et embaume... et je dois mourir !... »

« Demain, quel scandale !... »

« C'est l'Allier que je ne connais pas, qui sera mon dernier refuge. »

« J'aurais préféré le Rhône, qui m'a vu naître... »

« Plusieurs seront contents de ma mort; que ceux qui me pleureront soient bénis ! »

« Prière de prévenir mon beau-frère, M. Hache, pasteur, 13, rue Royale, à Lyon. »

bien vite que la situation allait devenir grave.

Les fantassins se jetaient sur les faisceaux pour s'armer, et ce qui était plus inquiétant, les uhlands montaient à cheval.

Le sous-lieutenant se souvint fort à propos que ses camarades l'attendaient sur la route, et il se mit à courir à toutes jambes à travers le taillis.

Pourvu qu'ils ne soient pas déjà partis, murmura-t-il en bondissant comme un chevreuil par dessus les broussailles.

Il croyait bien entendre devant lui le bruit des sabres heurtés contre les étrières, mais, pour plus de sûreté, il se mit à crier à pleins poumons :

« C'est moi, capitaine; j'arrive... et presque en même temps il sauta sur le chemin.

« Arrivez, sacrebleu ! mais ne faites pas tant de bruit, lui dit vivement Champoreau.

Tout le monde était déjà en selle, et Ratibail tenait en main le cheval d'Albert, qui sauta dessus sans toucher l'étrier.

« Voici votre sabre, reprit le capitaine d'une voix tout à fait calme; bouclez votre ceinturon, remettez vos pistolets dans vos fontes, et maintenant dites-moi ce qu'il y a là-bas.

« Thérèse ! balbutia Albert tout essoufflé; elle est là... dans la tente du général... »

« Qu'est-ce que vous me chantez avec votre Thérèse ? cria le vieux dragon; est-ce que je vous ai envoyé reconnaître Thérèse ? »

« Mais c'est la prisonnière de la calèche... c'est votre fille, dit Albert

en se tournant vers le père Lecomte.

« Sous-lieutenant Boissier, dit sévèrement Champoreau, je vous ordonne de me répondre.

Quelle est la force du détachement prussien ?

« Mon capitaine, j'ai vu de la cavalerie et des canons... je crois qu'il y a au moins une division.

« Très bien ! les uhlands seront sur nous dans cinq minutes, et votre bavarde va peut-être nous coûter notre peau à tous.

« Mais, capitaine... Champoreau ne l'écoutait plus.

« Y a-t-il un chemin pour couper droit sur Chamunil sans nous casser le nez sur des Prussiens-là ? demanda-t-il au père Lecomte.

Le guide avait pâli en entendant prononcer le nom de sa fille, mais il n'avait pas fait un mouvement pour quitter les rangs, et il répondit simplement :

« Nous pourrions encore passer par la chaussée de Soulaines, mais il ne faut pas perdre une seconde.

« En voyant ce paysan qui, pour servir la France, oubliait ses douleurs de père, Albert comprit qu'on pouvait rencontrer l'héroïsme ailleurs que dans l'histoire romaine.

Le correspondant de l'Indépendant a écrit, quoique l'identité de M. Meyer ait été établie depuis dix heures du matin, son nom n'avait été remplacé et laissé dans le livre où il était encore à dix heures du soir, il paraissait que M. Mayer aurait accompli sa fatale résolution à la suite de pertes de jeu faites à Vichy.

LA RÉGION

LOIRE

Saint-Etienne. — Tribunal correctionnel. — Dans son audience du 10 juin, le tribunal a jugé une affaire qui entraînait la rélegation si la loi eût été appliquée dans toute sa rigueur.

La femme Gane, veuve Cellière, qui possédait déjà neuf condamnations pour vol, a soustrait, au préjudice de son patron, M. Chapet, directeur de la sonnerie stéphanoise, des bouts de cartouche pour une valeur de 30 centimes. Le préjudice causé n'est pas énorme, comme on voit, mais lui ne fait pas de différence, et sans lui ne fut pas de différence, et sans lui ne fut pas de différence, et sans lui ne fut pas de différence...

Ont été également condamnés : — Faivre (Jean-Baptiste), vagabondage : quatre mois de prison. — Veuve Siéclé, vol d'une chaise à l'église Saint-Innocent : quinze jours de prison.

— Comte (Antoine), vol d'un pantalon à l'égalage de M. Giraud, rue Michel : quatre mois de prison. — Clorc (Anselme), vagabondage : deux mois.

Tir du 102<sup>e</sup> territorial. — Le cinquième tir de la Société aura lieu dimanche 12 juin 1887, au Bois-Noir. Le tir commencera à 7 heures du matin.

Insultes à l'armée. — Procès-verbal a été dressé contre le sieur D..., cafetier, rue de la République, 65, pour outrages au militaire de garde et au sergent, chef de poste à la prison de Bellevue.

Rentes des travailleurs. — Le citoyen François Lachaud, âgé de trente-sept ans, mécanicien à l'un des puits de la Chazotte, était occupé à graisser les coulisses des bielles lorsqu'il a été saisi par le volant et a eu le bras gauche complètement arraché.

Après avoir reçu les premiers soins à la pharmacie de la mine, le malheureux a été transporté par ses camarades à l'hôpital de notre ville. Son état est très grave et on désespère de le sauver.

Lachaud est marié et père de six enfants. Il habite à Fay, commune de St-Jean-Bonnefond.

La troupe russe. — On annonce, au Grand-Théâtre de notre ville, une très prochaine représentation de la célèbre troupe russe qui obtient le plus grand succès à la Scala de Lyon.

Elle nous donnera les dernières nouveautés artistiques. Citons comme attractions : la Malice moscovite, la Femme impatiente, la Décapitation humaine, le chevalier Giordano, l'incomparable illusionniste et directeur de la troupe ; danses, excentricités, magie, mécanisme, etc.

Roanne. — État-civil :

MARIAGES Du 5. — Jules Desseigne, 26 ans, et Marie-Séraphine Rouet, 23 ans, tisseurs ; Jean Veray, 27 ans, teinturier, et Antoinette Delorme, 28 ans, tailleuse ; Antoine-Sébastien Chabrier, 29 ans, sieur de long, et Marie Sauret, 21 ans, tisseuse ; Eugène Lavand, 27 ans, adjudant au 16<sup>e</sup> de ligne, et Annette Rebourg, 18 ans.

Henry Bolla, 32 ans, receveur de l'enseignement, à la Ferté-Fresnel (Orne), et Marie-Françoise Besonnière, 26 ans. Du 9. — Antoine Girardou, 38 ans, représentant de commerce, époux divorcé de Marie Robert, et Mariette Pallais, 23 ans. Du 10. — Philippe-Claude Darcon, 21 ans, entrepreneur de travaux publics, et Marguerite Augagnieur, 18 ans.

NAISSANCES : 14. Du 5. — Anne Chevalier, fille de Clément menuisier, et de Marie-Joséphine Troubat, cuisinière ; Françoise Imbert, fille de Pierre et de Jeanne Barras, boulangers. Du 6. — Léon Duvoyle, fils de Jacques, tisseur, et de Françoise Némilla, cuisinière. Du 7. — Joseph-Célestin Hivert, fils de Louis Marcel et de Marie-Philomène Bénas, tisseurs ; Henri-Claude-Louis Bardin, fils de Joseph, mécanicien, et de Jeanne-Blanche Petit, couturière ; un enfant naturel. Du 8. — Un enfant naturel. Du 9. — Claude Murel, fils d'Alexandre, charbon, et de Marie-Matrat, Jeanne-Marie Barret, fille de Jean-Baptiste, cultivateur, et de Adèle Bost, tisseuse ; François Masson, fils de Pierre, et de Marie Terrier, tisseurs ; Jeanne-Marie Verieol, fille de Pierre, employé au chemin de fer, et de Jeanne-Marie Boyet.

Décès : 16. Du 4. — Pierre-Marie Durix, 49 ans, tisseur, époux de Claudine Bayon ; Catherine Jeanne Duperray, 2 ans ; Antonin-François Leprêtre, 2 ans. Du 5. — Marie Roche, 82 ans, veuve de Georges Vermet, Étienne Sauty, 34 ans, boulanger, époux de Claudine Cognot ; un enfant naturel présenté sans vie. Du 6. — Anne Mazoyer, 79 ans, rentière, veuve de Nicolas Thoral ; Elisabeth Estivaux, 78 ans, religieuse, célibataire ; Claudine Banchillon, 47 ans, jardinière, épouse de Louis Doucet, jardinier. Du 7. — Claude Manasser, 56 ans, époux de Annette Vachon, épiciers. Du 8. — Joseph Poinnet, 62 ans, tisseur, veuf de Philiberte Bourru ; Marie-Madeleine Vermorel, 56 ans, blanchisseuse, veuve de Antoine-Marie Vacheron ; Anne Lefort, 53 ans, épouse de Pierre Mangon, maçon ; Paul Bertrel, 34 ans, employé de commerce, célibataire. Du 9. — Françoise Ballardras, 56 ans, tisseuse, veuve de Benoit Gailion ; Jacques Bonnebas, 63 ans, tisseur, époux de Anne Baudinat ; Jeanne-Marie-Louise Pollice, un mois.

Firminy. — Le bataillon scolaire. — Les manœuvres du bataillon scolaire recommenceront la semaine prochaine le mercredi 15 juin courant.

La collette du ciel était prodigue de soleil, le farceur de Josué avait eu la prudence de donner raison à Gaillède.

Les toilettes fraîches et élégantes s'étaient gracieusement dans la foule. La tribune d'honneur était richement décorée d'amples tentures de velours grenat avec broderies et glands d'or, les gradins étaient garnis de chaises ébène et de d'uu merveilleux effet.

Et, ma foi souvent francs, cette tribune n'avait pas tout l'éclat qu'elle aurait pu avoir. L'armée brillait par son absence, pas une graine d'épinal, pas la moindre étoile.

Dame, ça s'explique. M. Davout ne veut pas croire aux charges de cavalerie par le bicycle. D'autre part, presque aucun des corps élus, quelques rares conseillers municipaux, ni le maire, ni aucun de ses représentants n'avait osé affronter le soleil de prairial.

C'est mal, pour un maire souvent gouteux, le vélocipède devait être une étude à faire, M. Marc Guyas l'a compris, il était là qui veut arriver à la mairie par les voies rapides.

A 2 heures 1/2, la musique de 38<sup>e</sup> de ligne, placée sous les orangers du monument fait entendre l'ouverture de Ste-Cécile, magistralement enlevée sous la direction de son chef M. Vachon.

Trois photographes amateurs, deux de Dijon et un de Genève prennent par le procédé instantané le point de vue des courses. Il est 2 heures 1/2 quand la cloche sonne le départ, toute la foule est debout, anxieuse, palpitante devant cette course déshabillée des bicyclistes.

Nous donnerons demain le compte rendu exact des prix obtenus par les vainqueurs de ce tournoi qui a vivement passionné la population lyonnaise si peu accoutumée à ce genre de distraction de bon goût à laquelle elle assistera toujours avec plaisir.

Notons en passant un léger accident survenu à un des coureurs, M. Lemanceau qui a fait une chute du haut de son bicycle mais qui n'a pas eu les suites graves que l'on redoutait tout d'abord.

A l'issue de la course un banquet de cinquante convives réunit chez M. Casati, président de la Société, les membres du Jury, les coureurs et les invités des différents sociétés.

Au dessert, un membre du vélo-club de Genève a bu à l'union intime des deux nations si étroitement liées. M. Casati y a répondu en termes chaleureusement émus.

Accident mortel. — Pendant le tir au Grand-Camp, dans la journée d'hier, un tireur au revolver, M. Louis Villard, de Villeurbanne, vient se plaindre à l'armurier M. Bosc-Bergier du 121 de ligne que son arme ne fonctionnait pas convenablement. M. Bosc prit le revolver et fit jouer le mouvement, sans se douter nullement que le tonnerre contenait encore une cartouche non brûlée. Tout à coup une détonation se fit entendre et la balle vint frapper en pleine poitrine, le malheureux Louis Villard qui tomba pour ne plus se relever.

Noyé par accident. — Le nommé Boisson, âgé de dix-huit ans, se baignait hier soir dans le Rhône, en face de la rue Mazard, et a été emporté par le courant. Malgré tous les secours promptement apportés pour le sauver, ce malheureux jeune homme n'a pu être retrouvé.

Dangerouse intervention. — Vers 9 heures 1/2 du matin, un cheval appartenant à M. Pezioux, propriétaire à Ste-Foy, s'abattait sur le quai de l'Archevêché. Un brave citoyen, nommé Dubois, demeurant rue Paréille, 10, aidant à relever l'animal, reçut de lui un violent coup de pied à la jambe droite qui obligea les témoins de cet accident à le transporter à la pharmacie Rioux, où il lui fut donné tous les soins que nécessitait son état.

Un fondeur égaré. — C'est dans les bras de Moré que l'un bon bourgeois de Meziens s'était endormi hier dans le bureau des tramways de la Place Bellecour, où les sergents l'ont trouvé ronflant comme les orgues de St-Bonaventure.

Réveillé en sursaut, l'indigne de Meziens froissant les siens, déclara aux agents qu'il était entré là pour y louer un sacre et que tira par la fatigue il s'y était endormi, sans intention de ronfler — ce qui n'est pas, un crime.

Ce n'y a de drôle dans cette simple aventure, c'est que nous relevons dans le procès-verbal de l'arrestation, que le délinquant a été mis en liberté... à la Permanence ; Devine qui pourra.

Arrestation pour vol. — Sur la réquisition de M. Perrot, cafetier, place de l'Antiquaille les agents de service ont arrêté dans son domicile et écoré à la Permanence un enfant de 13 ans sans domicile fixe ni profession, lequel est accusé de vol.

Certes, il faut condamner et punir le vice, mais la société n'est elle pas la première coupable en abandonnant cet enfant de 13 ans livré en correctionnelle parce que le fait l'a poussé au vol ? Fils de Riche, il n'aurait jamais songé à voler. Fils de la misère que deviendra-t-il en sortant de Saint-Joseph ?

Mauvaise broche. — A une heure du matin, les gardiens de la paix mettaient la main au collet, avec la douceur que chacun leur connaît, d'un malheureux pâtissier apprenti de M. Gabilon, rue Victor-Hugo, lequel d'un vol de 10 fr. commis au préjudice d'un de ses camarades.

Nous faisons un devoir de faire appel à tous les radicaux-socialistes des cinq autres arrondissements et de leur dire que nous désirons, une fois pour toutes, que la véritable parti démocratique, radical et socialiste puisse avoir une action effective dans la direction des affaires publiques.

Il est par conséquent nécessaire, pour atteindre ce but, que tous les les comités avancés se fondent en un seul. Ce moyen est le plus certain pour conquérir la confiance des électeurs.

N'oublions pas, ne perdons pas de vue qu'à la veille des élections qui sont peut-être très proches, différents comités sont sur le point de se fonder. Ces comités auront leur origine et prendront leur mot d'ordre au comité central. De ce nombre est déjà le comité du « Centenaire » qui sera bientôt suivi de beaucoup d'autres.

Ces comités ne craignent pas de recourir à tous les moyens pour semer la division parmi nous, en prenant le masque du radicalisme.

Nous invitons donc chaleureusement tous les comités radicaux-socialistes à se mettre à l'œuvre. Il importe que nous nous gardions contre les manœuvres de l'opportuniste qui guette le premier moment favorable pour nous surprendre.

L'Union des travailleurs socialistes : Robin, Revel, Burel, Esmeux, Michel, Martin, Montrion, Orelle.

Le Bicycle-Club. — Tout le monde élégant de notre bonne ville se portait hier sur la place Bellecour, pour assister de près au tournoi moderne des courses de bicycle.

Le demandeur de M. Pénat au sujet de l'habitation est adopté à l'unanimité. M. le maire lit une dépêche de M. Sordes pour l'informer qu'il arrivera par le train de 9 heures.

M. le maire informe le conseil que dans un précédent séance le vote relatif à l'acceptation des comptes administratifs de 1886 n'a pas été fait conformément à la loi et invite le conseil à procéder de nouveau au vote de ces comptes et dans la forme voulue.

M. le D<sup>r</sup> Sordes demande la parole pour répondre à la proposition que M. Rattier avait faite contre lui, en son absence ; ainsi agit tout bon citoyen.

M. Sordes, dans un langage énergique, rappelle au conseil que la question des registres a été jugée par lui-même à un vote de confiance de la part de ses collègues et qu'il n'y a pas lieu d'y revenir.

La grille a été pour l'usage de la mairie et y est toujours restée. La relierie comptée 3 fr. relative au mémoire de la Protection de l'enfance sur la loi Roussel, M. Sordes dit qu'il a laissé deux exemplaires de ce mémoire à la mairie et qu'il se réserve le soin de fournir le papier pour ses travaux personnels.

Pour les rapproches que lui adresse M. Rattier relatif à l'usage qu'il a fait de la presse autographique, M. Sordes dit que cette presse, sous son administration, a été à la disposition des sociétés et du comité républicain ainsi que cela avait lieu précédemment et qu'il serait difficile de faire admettre qu'elle ne fût pas à la disposition du maire.

Quant aux journaux que M. Rattier réclamait pour les employés de la mairie, M. Sordes fait très ressortir que pour ces divers travaux faits pendant les heures de bureau et qui n'ont nécessité, par conséquent, aucun travail supplémentaire, les employés n'ont reçu aucune gratification et que cette observation n'a pas de raison d'être.

En résumé, M. Sordes fait remarquer que c'est ici une querelle d'Allemand suscité contre un maire qui n'a jamais demandé aucun frais de représentation et qui a fait face à toutes les obligations de mairie dans son passage aux affaires administratives.

M. Rattier, qui ne représente pas lui-même, demande néanmoins à ce que ces comptes soient mis à la charge de M. Sordes et demande le vote nominal.

M. Thomassin lui répond qu'il est partisan du vote nominal et que dans un moment il demandera, lui aussi, le vote nominal.

M. Sordes, malgré la cabale Rattier, a remporté un grand et légitime succès, la proposition Rattier ayant été repoussée par 12 voix contre 6 et 3 bulletins blancs. On a remarqué que M. Rattier a voté pour sa proposition. M. Sordes explique que s'il a pris part aux votes, c'est qu'il s'agissait de voter contre la proposition Rattier.

Malgré les rires de quelques petits gommeux du cercle catholique, on entend dans le public un murmure d'approbation. Done cette affaire, sur laquelle on a fait tant de bruit, surtout dans la presse réactionnaire, n'était qu'une mesquine cabale dans laquelle le premier adjoint Rattier jouait le rôle de pantin dont les ficelles étaient tirées par les ronds de cuir que tout le monde connaît à Tarare.

L'illustre M. Rattier compte une veste de plus et le docteur Sordes un succès. Pour la proposition Rattier : MM. Pialut, Beluze, Brun, Brailion, Giroux, Rattier.

Contre : MM. Notin, maire ; Frénet, 2<sup>e</sup> adjoint ; Vignon, Leire, Delharpe, Fouillat, Borey, Thomasset, Mériçage, Vially, Sordès et Thomassin.

Après ce vote, en l'absence de MM. Notin, Sordès et Rattier, les comptes administratifs sont définitivement approuvés par 13 voix contre 5 sur 18 votants.

Enfin, la population de Tarare va recevoir une satisfaction légitime au sujet de la caisse d'épargne, car M. le maire émet un vœu pour qu'une enquête judiciaire soit faite pour établir la responsabilité de chacun et obliger le vice-président, qui a versé dans la caisse du caissier infidèle, le jour de sa mort, 12,000 francs pour dissimuler momentanément le déficit, à rendre compte de cette manœuvre devant la justice et l'aider à retrouver les 820,000 francs que la petite épargne perd. Ce vœu est adopté par 18 voix sur 21 votants. Seul M. Rattier fait des réserves.

Après la séance, M. le docteur Sordes est très entouré et félicité par ses collègues.

TRIBUNAUX LYONNAIS

Le conseil municipal s'est réuni à 8 heures et a décidé de se séparer à 9 heures.

Le conseil municipal s'est réuni à 8 heures et a décidé de se séparer à 9 heures.

Le conseil municipal s'est réuni à 8 heures et a décidé de se séparer à 9 heures.

Le conseil municipal s'est réuni à 8 heures et a décidé de se séparer à 9 heures.

Le conseil municipal s'est réuni à 8 heures et a décidé de se séparer à 9 heures.

Le conseil municipal s'est réuni à 8 heures et a décidé de se séparer à 9 heures.

Le conseil municipal s'est réuni à 8 heures et a décidé de se séparer à 9 heures.

Le conseil municipal s'est réuni à 8 heures et a décidé de se séparer à 9 heures.

Le conseil municipal s'est réuni à 8 heures et a décidé de se séparer à 9 heures.

Le conseil municipal s'est réuni à 8 heures et a décidé de se séparer à 9 heures.

Le conseil municipal s'est réuni à 8 heures et a décidé de se séparer à 9 heures.

Le conseil municipal s'est réuni à 8 heures et a décidé de se séparer à 9 heures.

Le conseil municipal s'est réuni à 8 heures et a décidé de se séparer à 9 heures.

Le conseil municipal s'est réuni à 8 heures et a décidé de se séparer à 9 heures.

Le conseil municipal s'est réuni à 8 heures et a décidé de se séparer à 9 heures.

Le conseil municipal s'est réuni à 8 heures et a décidé de se séparer à 9 heures.

Le conseil municipal s'est réuni à 8 heures et a décidé de se séparer à 9 heures.

Le conseil municipal s'est réuni à 8 heures et a décidé de se séparer à 9 heures.

Le conseil municipal s'est réuni à 8 heures et a décidé de se séparer à 9 heures.

Le conseil municipal s'est réuni à 8 heures et a décidé de se séparer à 9 heures.

Le conseil municipal s'est réuni à 8 heures et a décidé de se séparer à 9 heures.

Le conseil municipal s'est réuni à 8 heures et a décidé de se séparer à 9 heures.

Le conseil municipal s'est réuni à 8 heures et a décidé de se séparer à 9 heures.

Le conseil municipal s'est réuni à 8 heures et a décidé de se séparer à 9 heures.

Le conseil municipal s'est réuni à 8 heures et a décidé de se séparer à 9 heures.

Le conseil municipal s'est réuni à 8 heures et a décidé de se séparer à 9 heures.

Le conseil municipal s'est réuni à 8 heures et a décidé de se séparer à 9 heures.

Cochet, 4 a., r. Farges, 13, f. 5 ; Laurentine Capeder, 10 a., antiquaille, f. 7.

6<sup>e</sup> Arrondissement. — Jean Boyard, 28 a., r. Stz, 124, f. 6 s.

Dernières Dépêches

PAR UN SPÉCIAL DE LA « TRIBUNE »

L'INTERPELLATION GRANET

Paris, 12 juin.

La question Granet viendra mardi prochain devant la Chambre. M. Granet serait assez disposé à faire bon marché des nominations dont il est l'auteur, laissant M. Rouvier libre de les rapporter. Ce qui, selon l'ancien ministre des postes et télégraphes, doit attirer particulièrement l'attention de la Chambre, c'est l'anarchie qui règne au ministère des Postes.

Les pétitions des employés auraient été imprimées à l'imprimerie du ministère ; en outre, les dépêches destinées à propager dans les départements le mouvement contre M. Granet et à provoquer des adhésions auraient été expédiées en franchise. Enfin, une réunion aurait été tenue dans les bureaux sous l'œil des chefs pour nommer des délégués chargés d'aller conférer avec les députés.

M. Granet pense que le gouvernement ne saurait tolérer de pareilles manifestations.

TRIBUNAUX ÉGYPTIENS

Alexandrie, 12 juin.

Les difficultés survenues entre la France et l'Angleterre au sujet des nominations des titulaires à certains postes judiciaires en Egypte sont définitivement aplanies.

La France n'insisterait plus pour donner un successeur à M. Martin Sarzeaud, mais M. Bellet conserverait son poste actuel de juge délégué à la cour d'appel.

LES POSTES ESPAGNOLES

Madrid, 12 juin.

Après une enquête laborieuse, les autorités judiciaires de Catalogne ont découvert tout un système d'organisation pour le vol à l'administration centrale des Postes.

Les juges, d'accord avec le ministre de l'intérieur, ont résolu de suspendre les principaux fonctionnaires de la poste de Barcelone. Une descente de justice dans les maisons des fonctionnaires suspects a amené la découverte d'un grand nombre de lettres et de paquets postaux qui avaient contenu de l'argent, des billets de banque, des valeurs ou bijoux.

Un grand nombre d'employés ont été arrêtés.

L'EMIR DE CABOUL

Londres, 12 juin.

Le Times dément la nouvelle publiée par les journaux de Saint-Petersbourg, annonçant que l'émir a quitté Caboul le 31 mai pour se mettre en personne à la tête des troupes qui combattent les insurgés.

LE CONCOURS AGRICOLE

Grenoble, 12 juin.

Aujourd'hui a eu lieu à trois heures la distribution des prix aux exposants du concours agricole, sous la présidence de M. Tisserand, conseiller d'Etat. Le préfet de l'Isère, le maire de Grenoble, M. Bovier-Lapierre, député, M. Ronjat, procureur général à la cour de cassation assistaient à la cérémonie.

Le concours de gymnastique a commencé aussitôt après.

UN HOMME ÉCRASÉ

Grenoble, 12 juin.

Cette après-midi vers cinq heures, un cultivateur nommé Constant Quillet, âgé de 65 ans, domicilié à Saint-Claire-sur-Galaure, a été renversé par un tramway dans la rue Montorge.

Les roues du véhicule ont écrasé la tête du malheureux, dont la mort a été instantanée.

Le cadavre a été transporté à l'hôpital. Dans une des poches de la victime, on a trouvé la somme de 7 fr. 50 et un billet d'aller et retour.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Syndicat professionnel des ouvriers maçons. — Le syndicat ainsi que les sociétaires sont convoqués à une réunion qui aura lieu mercredi 15 courant, à sept heures et demie du soir, au siège de la société, rue Villeroi, 18.

Si quelque citoyen avait quelques communications pour la corporation, il est prié d'y assister. On recevra les cotisations des nouveaux adhérents.

REVUE FINANCIÈRE DE LA SEMAINE

Le marché a été, cette semaine, assez calme ; les cours acquis se consolident.

C'est, évidemment, ce que nous pouvions demander de mieux, après une avance comme celle de la semaine dernière, et le calme relatif que nous constatons permettrait facilement une nouvelle marche en avant.

On peut remarquer, avec nous, la volonté ferme qui dirige le marché. Si on avait dû baisser, c'est certainement après une hausse brusquée et importante comme celle obtenue à la dernière liquidation, qu'on l'eût fait.

Puisqu'on n'a pas laissé entamer les cours, qu'au contraire, ils se sont plutôt améliorés, c'est qu'une main puissante tient le marché et est disposé à l'entraîner.

Depuis plus d'un mois, nous avons montré ce mouvement ; nous en avons indiqué non-seulement les causes, mais encore le motif, le but, nous ne pouvons guère que rééditer ce que nous avons déjà dit.

Il est bien certain que depuis la fin de janvier, les cours de nos principaux fonds d'Etats français et étrangers se sont tenus au-dessous de la valeur intrinsèque que présentent ces fonds. De gros intérêts sont engagés à leur relèvement.

Rien, en ce moment, ne paraît devoir troubler l'horizon politique tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ; on a bien encore parlé de la maladie de l'empereur Guillaume et de son fils ; mais il y a si longtemps qu'on joue de cette maladie, on a fait si souvent courir le bruit de la mort du souverain allemand, qu'aujourd'hui la Bourse accepterait l'événement sans grande émotion.

Ce que nous devons voir, en ce moment, nous le répétons, c'est l'abondance de capitaux en quête de placements solides. On s'est porté avec raison sur les fonds d'Etats ; ce sont eux qui doivent les premiers profiter de l'amélioration générale de la cote, le public le sait très bien et la fixité de leur revenu est un sérieux motif d'achats.

Aussi avons-nous vu, en moins d'un mois, 3 0/0 français, Italien, Extérieure, Portugais, gagner plus de 2 fr.

Nous avons toujours engagé nos lecteurs à se porter sur ces valeurs ; il y a un mois à peine, sur de très bas cours, nous leur conseillions de ne pas hésiter à acheter ferme et à acheter à prime.

Les achats à terme sont aujourd'hui très vulgarisés ; on se rend facilement compte des avantages énormes qu'on ne peut retirer. Pourquoi, en effet, consacrer un capital élevé, lorsqu'avec une somme dix fois moindre, on arrive aux mêmes résultats ? L'argent est abondant, les rendements sont élevés, et dans de telles conditions, un achat à terme n'est plus une spéculation, mais bien un véritable placement.

L'acheteur au comptant de 3 0/0 d'Extérieure, d'Italien, simplement pour le capital tout entier déboursé, encaisse le revenu annuel ; celui qui, au contraire, a acheté à terme a encaissé pour un capital minime le même revenu et a eu, de plus, une plus-value triple ou quadruple du capital engagé ; il ne faut pas oublier, en effet, que le 3 0/0 a monté de 6 fr. à l'Extérieure de 10 fr. de plus, moins d'un an.

Nous croyons encore à une hausse très importante de ces fonds d'Etats, et nous engageons à acheter soit des primes soit du ferme.

La semaine dernière, nous avons signalé les Fonds russes, comme étant restés en dehors de la hausse générale des fonds d'Etat, et nous avons dit qu'il se préparait sur ces fonds une opération d'unification qui allaient aboutir à amener une élévation importante des cours.

Dans ces conditions il nous semble que l'achat Russe est tout indiqué ; jusqu'à présent, la spéculation ne s'en pas encore emparée. C'est au comptant que se font la plupart des transactions ; il est bien certain que ces fonds ont une perspective de plusieurs unités de hausse.

Nous en parlons, comme nous parlons, il y a un mois environ du 3 0/0 de l'Italie et de l'Extérieure. Nous avons dit assez heureusement de voir nos prévisions largement réalisées, il ne faut pas de doute pour nous que la Russie donnera une plus-value importante plus-value encore, et en ce moment nous la désignons de préférence.

Le 4 0/0 resté la semaine dernière à 82 50 s'est un peu passé cette semaine ; nous le laissons à 81 97 ; les primes offrent donc 50, un écart de 25 cent. environ, et nous sembleraient devoir être achetées. Nous rapplons les bénéfices qu'on produit les achats de primes du mois dernier.

Le marché des Sociétés de crédit a été assez animé pendant les premiers jours de cette semaine, un peu plus calme à la fin. On a reperdu quelque peu de l'avance acquise, et les cours sont sensiblement les mêmes qu'il y a huit jours.

Credit Foncier, 1,365 ; Banque d'Escompte, 473 ; Crédit Lyonnais, 563 ; Banque des Pays Autrichiens, 478 ; Banque ottomane, 511.

Les Chemins français ont eu quelques demandes et les cours sont en amélioration ; les Chemins étrangers n'ont pas consenti les cours acquis en deux ou trois séances ; nous avons dit la semaine dernière que les cours actuels offraient l'occasion d'une opération sérieuse sur quelques-uns ; nous en reparlerons.

Le marché des valeurs industrielles ne reprend pas d'activité ; le Suez est à 2,610 ; le Panama, à 400, inamuable ; on attend les communications qui seront faites à la prochaine assemblée et que nous savons devoir satisfaire les intérêts. Le Gaz fléchit à 1,325. Peu de négociations sur les autres valeurs.

L'amortissable reste à 84 40 et le 4 1/2 à 108 92, soit aux prix de la semaine dernière.

L'Italien a eu cette semaine un marché excessivement important ; il a dépassé le pair dans bien des séances et reste à 69 65.

L'Extérieure s'est tenue aux environs de 68 et reste à 67 75.

Nous ven

river, mais nous avons constaté que la majeure partie de la marchandise présentée...

Voici, par provenance, le nombre amené et les prix payés.

Table with columns: Provenance, Quantités, Prix payés. Lists various regions like Charollais, Bressans, Bourbonnais, etc.

Notre marché commence à se ressentir de la température que nous avons, la boucherie achète peu...

Beufs. — Amenés 541, renvois 160. La réunion d'aujourd'hui a eu un peu d'animation...

Veaux. — Amenés, 1,060, renvoi, 0. Prix payés, 1er qté, 96; 2e qté, 90; 3e qté, 85...

Moutons. — Amenés, 2,366; renvois, 1,280. Vente mauvaise...

Adjudications de denrées. — Lyon, le 2 juillet, à l'Hôtel-de-Ville, à 1 heure 1/2...

RENSEIGNEMENTS JUDICIAIRES

OUVERTURES DE FAILLITES. Lyon. — Du sieur Jean-Marie Gingère, restaurateur...

NOUVEAUX. — Les affaires sont très calmes, malgré cela les noyaux en provenance du Périgord...

MARCHÉ DE LYON-VAISE. Bestiaux-viandes. — Moutons. — Amenés, 4,990; renvois, 2,560.

DEMANDES EN SÉPARATION

M. Pondevaux, avoué. — 3 juin. — Estelle Laisne, ép. Charles Chaine, md de chaussures...

M. Peiron, avoué. — 31 mai, Pierrette Mathevon, ép. Eugène Pétré, rue Pierre-Corneille, 4.

M. Peiron, avoué. — 8 juin, Anne Mariens, ép. François Buy, rue de la Pyramide, 33.

M. Misera, a. vendu son comptoir rue Neuve, 21.

M. Robert, a. acq. de M. Liverset, fonds d'épicerie et comptoir, r. du Terrail, 16.

M. Poincaré, r. du Chapeau-Rouge, 11, a vendu son restaurant.

Mme veuve A. Ricard, r. Tête-d'Or, 34, a vendu son comptoir.

Mlle Ribaucourt, c. Lafayette, 118, a vendu son herbiculaire.

M. Miché, c. Lafayette, 4, a vendu son épicerie.

M. Perrotin, r. Richan, 20, a vendu son épicerie.

M. Rossoti, à Lagnieu, a vendu le café de la Gare.

Mme veuve Tarifat, à Vinal (Isère), a vendu son fonds d'horlogerie-bijouterie.

M. Clocher, c. Lafayette prolongé, 32, a vendu son café-restaurant.

Les mariés Boyer, place Rouville, 2, ont vendu leur comptoir-vins.

M. Méant, gr. r. St-Clair, 17, a vendu son débit de boissons.

Foires de la Huitaine

RHONE. — 13, Villefranche; 15, St-Symphorien-sur-Coise; 16, Montrottier; Chenelette.

ARDECHE. — 15, St-Julien-du-Gua, Dornas; 18, Cour.

CANTAL. — 13, Condat; 16, Pierrefort; 18, Besse, Maur; 19, Allanche.

JURA. — 13, Morez, Baume, Fleurs; 15, Annoire, Conliège, Voiteur; 16, Dancier, la Tour-du-Meil, Freisant, Saint-Laurent; 18, Champagnole, Montmorot; 29, Thoirre.

AIN. — 18, Seyssel, Revonnas, Ste-Julie; 14, Peyrieu, Izernore, Montrevel; 15, Ruelas, Belmont, Belleydieu; 16, Villerever-seux; 17, Thoisy, 18, Poissiat, Marchamp.

ISERE. — 13, Crémieu, La Sappey; 14, Montseveroux; 15, St-Savin, Tullins, Ville; 16, Passin, le Pin; 17, St-Pierre-d'Ent; 18, Goncelin, Bourvesse-Q.

Cours officiel des Marchandises en gros

LYON, 11 juin. Abréviat.: N. nomin. M. marque. P.C. s. cours.

GRAINES ET PRIMES. Blé de pays... 1.100 k. 27 65 28 20

Blé de Russie... 27 50 20 20

d'Amérique... 27 75 29 20. d'Algérie tend... 27 20 22 20

Seigle... 17 50 17 50. Orge de brasserie... 17 50 19 50

Patates alimentaires. Pâtes extra choix... 1.100 k. 65 80 80 80

SUCRES. 1er en pain du N1... 1.100 k. 105 80 80 80

CACAO. Cacao... 340 345 345 345. Caraque... 340 355 355 355

AMANDES. Amandes de Sicile... 1.100 k. 160 160 160 160

POIVRES. Poivre lourd Alépy... 1.100 k. 420 430 430 430

SUIF. Suif fondu (sans fût)... 1.100 k. 56 56 56 56

HUILES MINÉRALES. Huiles de pétrole... 37 38 38 38

MÉTALUX. Cuivre en lingot Chili... 1.100 k. 110 115 115 115

Acétate de plomb... 100 k. 67 70 70 70. Acide acétique bon goût...

CRÈME. Crème de tartre... 100 k. 300 310 310 310. Crème de tartre...

ESPRITUEUX. Esp. 3/6 Béziers à 86 deg. l'hec... 110 125 125 125

SPECTACLES ET CONCERTS. Théâtre des Célestins... Bureau 7 h.

Kiosque de Bellecour. Direction L. Luigini... Tous les soirs, concert.

Casino des Arts. rue de la République... Tous les soirs spectacle concert.

Théâtre Guignol (passage de l'Argue)... Tous les soirs spectacle terminé par une sarade.

Théâtre Guignol de la Guillotière... Brasserie Sellard, cours Gambetta, 26

Tous les soirs, à huit heures, spectacle varié. Caveau des Célestins...

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCS, etc. for SOIES ET LAIRES DE LYON.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCS, etc. for SOIES DE SAINT-ETIENNE.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCS, etc. for SOIES D'AUSENAN.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCS, etc. for SOIES DE LYON.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCS, etc. for SOIES DE LYON.

Le Gérant: F. BLANC. IMPRIMERIE NOUVELLE LYONNAISE

AU PONT NEUF. 23, rue Saint-Pierre et place Saint-Nizier, 3. Complet coutil fil... 14-16-18

Hôtel des Ventes — 19, Rue Confort, 19 LYON. VENTE DES MEUBLES

EN VENTE A L'AGENCE V. FOURNIER. LA LISTE OFFICIELLE. LOTERIE DES ARTS INDUSTRIELS

VIENT DE PARAITRE LE VADE MECUM DE L'OFFICIER D'INFANTERIE

SAISON D'ÉTÉ 1887. Tous les Dimanches et Jours fériés. Du 29 Mai au 30 Octobre inclusivement

KIOSQUE DE BELLECOUR. Tous les soirs, à 8 heures 1/2. GRAND CONCERT PAR L'ORCHESTRE DE LA VILLE

EN VENTE L'ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON ET DU DÉPARTEMENT DU RHONE

IMPRIMERIE NOUVELLE LYONNAISE. Rue Ferrandière, 52, Lyon. ASSOCIATION SYNDICALE DES OUVRIERS TYPOGRAPHES